



Rapport final sur le Symposium Daniels

Les 21 et 22 mars 2017

Ottawa

Parrain

Affaires autochtones et du Nord Canada

Auteur

Le Congrès des peuples autochtones

TABLE DES MATIÈRES

Mise en contexte du <i>Symposium Daniels</i>	Page 3
Principaux conférenciers du Symposium	Page 5
Citations : Paroles entendues	Page 9
Aperçu des groupes des discussions	Page 11
Questions des groupes de discussion	Page 12
Séances en petits groupes — Paroles entendues	Page 18
Résumé	Page 24

MISE EN CONTEXTE DU SYMPOSIUM DANIELS

Du fait du jugement historique de la Cour suprême du Canada (CSC) dans Daniels c. Canada rendu le 14 avril 2016, le Congrès des peuples autochtones (CPA) a demandé à de nombreuses reprises au gouvernement du Canada de tenir compte des besoins et des intérêts des Métis et des Indiens non inscrits hors réserve (MINI) conformément à l'arrêt de la CSC déclarant que les Métis et les Indiens non inscrits sont des « Indiens » en vertu de l'article 91(24) de la *Loi constitutionnelle de 1982*. L'arrêt confirme la responsabilité fiduciaire du Canada envers les Métis et les Indiens non inscrits qui ne sont pas affiliés à une réserve en particulier.

En tenant compte des conseils et de l'orientation du jugement Daniels, le gouvernement fédéral a accepté d'allouer des fonds au CPA pour qu'il organise et accueille un symposium national favorisant un dialogue constructif sur Daniels entre les Autochtones des collectivités, les intervenants et les experts juridiques ainsi que le gouvernement du Canada. L'objectif général du Symposium Daniels était de rassembler un échantillonnage représentatif des collectivités du CPA lors d'une séance de deux jours sur Daniels, afin de discuter de la signification du jugement de la CSC pour les MINI du Canada et en particulier des « prochaines étapes » relatives à l'élaboration des plaidoyers, des politiques et des programmes du CPA et du gouvernement fédéral.

Le présent rapport résume les procédures du Symposium Daniels en plus de souligner les principales préoccupations, priorités et recommandations des collectivités du CPA en regard des prochaines étapes à franchir avec le gouvernement fédéral relatives au jugement Daniels.

Le symposium a eu lieu sur le territoire ancestral non cédé des Algonquins à Ottawa les 21 et 22 mars 2017, auquel il faut ajouter quatre sites satellites dans l'ensemble du pays, afin de permettre aux membres des collectivités de s'exprimer à l'échelle nationale sur Daniels. Les individus ont pu participer virtuellement au déroulement dans les villes de Corner Brook (Terre-Neuve), Montréal (Québec), Winnipeg (Saskatchewan) et Edmonton (Alberta).

Un groupe de délégués (l'un des Jeunes et l'autre des Aînés) de chaque organisme provincial et territorial (OPT) du CPA a participé au symposium à Ottawa. Dans le but d'entendre des voix diverses de l'ensemble de la nation, les organisateurs de l'événement, en plus des quatre sites

satellites, ont mis en place des installations de webdiffusion et de production en direct. Ce degré de participation nationale a fait en sorte que le CPA a pu répondre à la demande de l'Honorable Carolyn Bennet, ministre d'Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC), qui souhaitait que les procédures comprennent un aussi grand nombre que possible de collectivités du CPA, afin d'aider l'AANC à mieux comprendre les besoins et les intérêts des MINI.

Dès lors en mesure d'inclure et de faire respecter les traditions culturelles des Autochtones hors réserve, le symposium a commencé par un défilé cérémonial qui s'est mis en branle sur la Colline du Parlement, s'est poursuivi devant la Cour suprême du Canada pour atteindre la destination finale du symposium au Marriott Hotel, où une cérémonie du drapeau et de jeunes tambours s'est déroulée. Au cours des deux journées, d'autres spectacles culturels ont eu lieu, incluant du violon traditionnel et des chants de gorge inuits. Nigel Newlove, gestionnaire principal des communications du CPA, remplissait les devoirs du maître de cérémonie, et Todd Lamirande de l'APTN ceux d'animateur du groupe d'experts.

Le Symposium Daniels a offert un forum de discussion qui a favorisé une meilleure compréhension de l'adhésion, des programmes et des services, des idées fausses et des avenues prometteuses de changements constructifs. Par conséquent, le CPA prépare un programme de symposium favorisant un dialogue constructif qui donnerait une meilleure vue d'ensemble des besoins et des préoccupations des collectivités, inspirerait des lois futures et adopterait des stratégies pour améliorer la vie de ses commettants.

Ce dialogue interactif a eu lieu sous la forme de trois groupes de discussion et de deux séances en petits groupes au cours des deux jours de l'activité. Chaque groupe comprenait un nombre égal de représentants des collectivités, du milieu universitaire et de la profession juridique, afin que tous les volets des sujets choisis émanant du jugement Daniels soient pleinement traités.

PRINCIPAUX CONFÉRENCIERS DU SYMPOSIUM

Afin de présenter un contexte plus large et plus fondamental au Symposium et aux groupes de discussion, des conférenciers choisis ont participé au déroulement de l'activité. Comme pour les groupes d'experts, la liste des conférenciers comprenait des représentants des collectivités du milieu universitaire et de la profession juridique.

Après les cérémonies d'ouverture du Jour 1, **Robert Bertrand, chef national du CPA**, a prononcé une allocution de bienvenue qui portait sur l'exigence essentielle de réconciliation entre le gouvernement fédéral et nos Autochtones hors réserve :

« Le sénateur Murray Sinclair, abordant son précédent rôle de président de la Commission de vérité et réconciliation du Canada, a déclaré :

« La réconciliation n'est pas un problème autochtone; c'est un problème canadien. La réconciliation nécessite l'élaboration d'une vision nouvelle, fondée sur la promesse d'un respect mutuel ».

Le cas Daniels c. Canada est un exemple fort des injustices dont notre peuple fut accablé durant des décennies successives quand les gouvernements, tant fédéral que provinciaux, ont joué avec nos droits de la personne comme un ballon de football politique à se repasser encore et encore.

La réconciliation commence par l'inclusion. Puisque l'inclusion est la clé pour réparer les relations entre le gouvernement du Canada et les Autochtones, le gouvernement doit inclure la promotion des droits et des lois pour nos commettants, peu importe leur statut ou leur lieu de résidence, dans toute élaboration et mise en œuvre de politiques actuelles et futures. » [Trad.]

Paul Chartrand, un membre de la Commission royale sur les peuples autochtones (1996), a fourni un aperçu historique du cas Daniels c. Canada d'un point de vue juridique ainsi que de ses relations avec le CPA et ses commettants.

L'exposé de M. Chartrand a été suivi d'une discussion informelle avec l'**Honorable Carolyn Bennett, ministre d'AANC**. Nigel Newlove, de concert avec Robert Bertrand, chef national du CPA, animait cette séance.

La ministre Bennett s'est déclarée satisfaite que le symposium se présente comme un événement pancanadien. De tels événements sont importants, afin de « tenir compte d'un large éventail de points de vue ». La ministre Bennett avait hâte d'entendre ce qui en ressortirait.

La ministre a parlé du processus en cours entre AANC et le CPA en regard de l'approbation et de la mise en œuvre du renouvellement de l'Accord politique. Se reportant à la promesse du premier ministre Justin Trudeau de renouveler les relations avec les Autochtones, l'Accord prendra racine dans la nécessité de partenariats sincères et de réseaux collectifs. La ministre Bennett a dit souhaiter que chaque participant à ce symposium se sente écouté en ajoutant qu'ils commençaient tous ce long processus des prochaines étapes au bon endroit.

Dernièrement, la ministre Bennett a réitéré que le gouvernement fédéral voulait être un vrai partenaire du CPA à mesure qu'ils progressaient. Les délibérations ont démontré que le symposium serait pris très au sérieux, dans une « relation sincère ».

L'après-midi du Jour 1, les participants ont regardé une vidéo en hommage au regretté Harry Daniels, suivie d'une déclaration du fils de M. Daniels, **Gabriel Daniels**. Gabriel a cité son père, en disant que l'objectif d'Harry en s'engageant en politique était d'obtenir la rétrocession des terres de son peuple. Ce qu'Harry Daniels a accompli par le cas Daniels a donné au CPA la capacité d'y parvenir, ce qui, de l'avis de Gabriel, devrait être l'objectif des commettants du CPA.

Todd Russell, président de NunatuKavut, a prononcé le discours inaugural. Le président Russell a affirmé que le jugement Daniels faisait partie de la solution et que la solution concernait les relations avec le gouvernement du Canada, la voie d'une véritable réconciliation.

Il a déclaré par la suite que le jugement montrait la voie à suivre et que la voie à suivre était celle de l'action, et de l'appel à l'action de la CSC. Certains voudront en restreindre la portée, mais cela irait contre le jugement lui-même.

Le président Russell a affirmé que les collectivités du CPA ne sont rien sans leurs terres. Nos gens continuent de chasser et de pêcher, de fourrager, de récolter des plantes médicinales, etc. Ce sont ces activités qui nous relient et font de nous ce que nous sommes.

Réitérant que le CPA est à l'origine du jugement Daniels, le président Russell a déclaré que le CPA devait s'asseoir à la table des négociations, que le caractère distinctif n'est pas un obstacle à l'inclusion et qu'il n'existait pas seulement un genre d'Indiens, de Métis, ou d'Inuits; nous avons tous une place.

Nous parlons ici de reconnaissance, de respect et d'égalité, de la dignité des individus et des collectivités. Pour le président Russell, le jugement Daniels était l'appel à l'action de la Cour suprême et elle l'a envisagé dans le cadre du cheminement vers la réconciliation.

Le jugement Daniels recèle de l'espoir et des possibilités, et même dans ce nouveau gouvernement fédéral; on a prononcé des mots et ils ont un sens pour nous. Nous devons nous assurer que leurs actions suivent leurs mots et nous devons passer du champ de bataille des tribunaux aux tables des possibilités pour notre peuple.

Tony Belcourt, l'un des membres fondateurs du Conseil national des Autochtones du Canada (CNAC) (aujourd'hui le CPA) a présenté son point de vue sur le cas Daniels; il a déclaré que la plus grande partie de ce que nous avons entendu au symposium faisait écho aux idées dont son peuple parlait au cours des années précédentes. C'est encore un enjeu pour les Autochtones de définir qui ils sont, de démarcher en ce sens, et d'établir leur légitimité aux yeux de tous (Autochtones, gouvernements, médias, etc.).

Dwight Dorey, qui était un ami très proche d'Harry Daniels et présent aux côtés de M. Daniels quand le CPA a intenté Daniels c. Canada, a déclaré qu'il fallait incessamment se concentrer sur « qui, quoi, quand et où ». Il faut déterminer la formule permettant de mesurer la portée de l'identité culturelle, ce qu'il n'appartient pas au gouvernement fédéral ni à n'importe qui d'autre de faire. Il revient aux Autochtones, à tout le monde ici, de le faire.



Feu Harry Daniels (au centre)



Séance informelle avec Nigel Newlove, animateur, Robert Bertrand, chef national du CPA et Carolyn Bennett, ministre d'Affaires autochtones et du Nord Canada

CITATIONS — PAROLES ENTENDUES

« Avant tout, merci encore pour ce symposium exceptionnel. N’oubliez pas que certaines personnes ont attendu toute leur vie pour se rendre à Ottawa et rencontrer nos dirigeants. Que le CPA soit à Ottawa pour démarcher en notre faveur fait de ce Symposium l’un des plus grands jours de notre Histoire. Je crois fermement que le CPA était destiné à être ici, à être notre porte-parole, tandis que les autres ailleurs dans la collectivité sont nos yeux et nos oreilles... »

« ... nous, la collectivité autochtone, devons quémander, plaider, poursuivre pour recevoir le respect et les engagements financiers négociés par nos ancêtres et d’anciens agents du gouvernement (des représentants de l’État) quand nous entendons le pouvoir dirigeant du jour déclarer qu’il a toujours honoré les engagements de l’ancien pouvoir dirigeant. »

« Aucune durée ne peut rompre la citoyenneté d’un Métis comme 8 générations et un individu n’est plus considéré comme un citoyen métis avec des droits et des privilèges. Aujourd’hui, vous voyez le Métis debout devant vous avec son héritage intact même après des générations de déni de la part du gouvernement. »

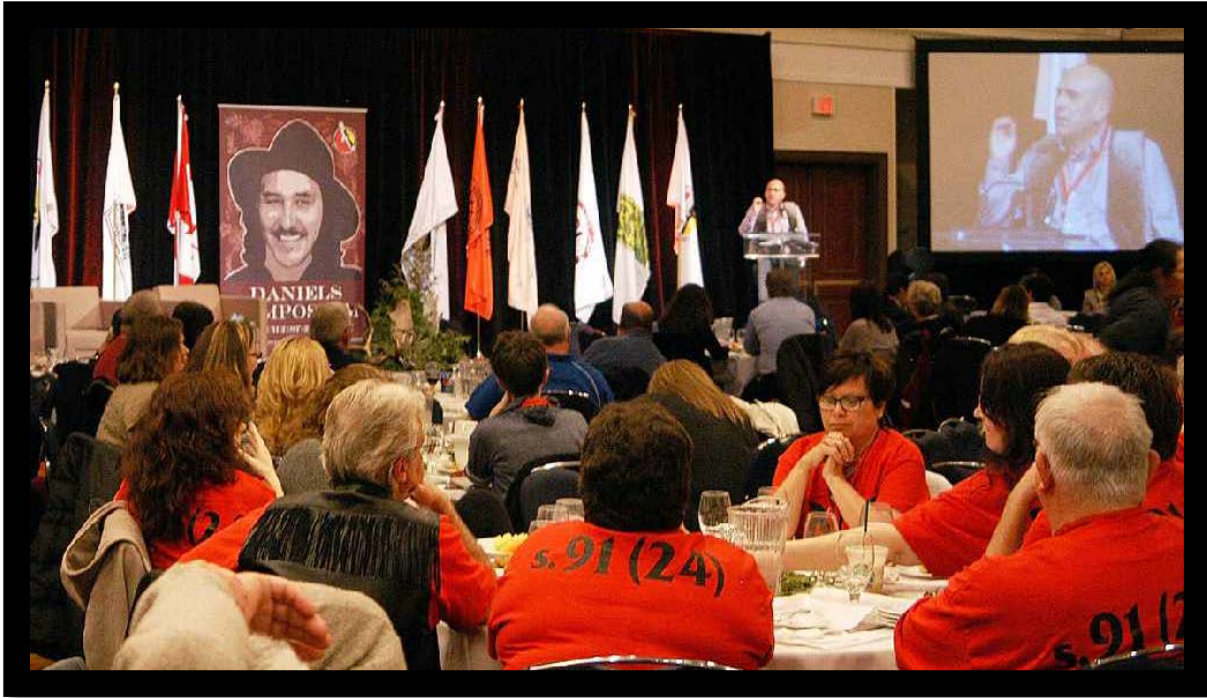
« Nous demandons les mêmes droits et privilèges égaux que les autres Autochtones et nous négocierons sur cette base. »

« ...rappelez-vous seulement que quand vous dites aux gens qu’ils n’existent pas, vous parlez de personnes, pas de statistiques. »

« Concentrons-nous sur le bon et faisons savoir aux gens que vous (le CPA) êtes reconnu aux yeux du gouvernement... »

« Nous devons nous asseoir à la table des négociations... »

« Nous voulons nos droits à l’éducation, à la santé, au logement, à la chasse, aux récoltes, à la pêche, à la trappe, au commerce et aux territoires à reconnaître à la lumière du jugement Harry Daniels d’avril 2016... »



Le président Todd Russell de NunatuKavut prononce le discours inaugural



Tianna Fisher, représentante et déléguée des jeunes, de la Coalition des peuples autochtones de l'Ontario

APERÇU DES GROUPES DE DISCUSSION

Au cours des deux jours du Symposium Daniels, trois groupes de discussion se sont réunis afin d'étudier divers enjeux relatifs au jugement Daniels.

Le Groupe 1, appelé **Les voix des collectivités**, avait pour but de donner un aperçu des Métis et des Indiens non inscrits, des formulaires d'inscription actuels, des rôles et responsabilités de l'État et des préoccupations des collectivités. La justification de ce groupe était de cerner le contexte de l'histoire des politiques gouvernementales qui ont mené à l'émancipation, ce qui a créé des complications quand il s'est agi de définir les divers groupes ainsi que les futurs critères d'inscription qui peuvent éventuellement avantager ou gêner les demandeurs.

Les représentants suivants faisaient partie du groupe de discussion :

- Kim Beaudin, vice-chef national du CPA
- Gerald Cunningham, Conseil général des établissements métis en Alberta
- Randy Drover, Qalipu
- Larry Chartrand, Université d'Ottawa
- Jaimie Lickers, Gowlings WLG
- Darryl Korell, Westaway Law Group

Le Groupe 2, **Programmes, services et idées fausses**, a pour but d'étudier les besoins et les idées fausses sur l'admissibilité des Métis et des Indiens non inscrits et le fait qu'ils relèveront ou pas de la *Loi sur les Indiens*. Le groupe doit aussi tenter de se concentrer sur les demandes concrètes des personnes en attente et réfuter les stigmates et les stéréotypes sociaux.

Les représentants suivants font partie du groupe de discussion :

- Jody Stonehouse, Université de l'Alberta
- Gary Gould, Off-Reserve Bill C-31
- Amanda LeBlanc, One Sky Friendship Centre
- Sebastien Grammond, Université d'Ottawa
- Lanise Hayes, Nelligan O'Brien Payne LLP

- Bradford Morse, Université de Thompson River

Le Groupe 3, **Représentation et prochaines étapes**, s'est réuni durant la deuxième moitié du Jour 2, et a tenté d'approfondir les idées des deux groupes précédents et des séances matinales des petits groupes. Les discussions ont porté sur les meilleures façons de sauvegarder l'équité et la prestation de services ainsi que d'accéder à un système complet qui contribuerait à garantir et à appuyer les droits des Métis et des Indiens non inscrits.

Les représentants suivants faisaient partie du groupe de discussion :

- Scott Clark, membre du conseil du CPA
- Paula LaPierre, Première nation algonquine Kichesipirini (non inscrits)
- Tianna Fisher, représentante des Jeunes pour la Coalition des peuples autochtones de l'Ontario
- Dawn Lavell-Harvard, Université de Trent
- Andrew Lokan, Paliare Roland Rosenberg Rothstein LLP

Ces groupes de discussion ont soulevé une foule de questions tant du côté d'Ottawa que des sites satellites. Chez les participants, les experts invités ont dévoilé ces questions et étudié des réponses éventuelles. Un échantillonnage des questions posées par les participants au symposium démontre de façon pressante que le CPA et le gouvernement fédéral doivent travailler ensemble pour mettre en œuvre les solutions pour ses membres des collectivités.

Question : En regard de la réconciliation avec le gouvernement fédéral, quelles méthodes seront mises en place afin de garantir que la décision ne sera pas diluée ou contournée?

- L'arrêt de la Cour suprême du Canada [CSC] représente une victoire historique et nous devons maintenant créer une table et nous asseoir à cette table, la table de négociation. Nous pouvons parler tant que nous voulons, mais nous devons être là. [Nous devons] plaider dans ce sens, ce qui émerge de ce symposium et nos prochaines étapes à franchir. Notre chef [national] [Robert Bertrand] travaillera fort en ce sens.

Question : Quand je pense aux « idées fausses » cela m'inquiète; ces revendications, quand va-t-il [le gouvernement fédéral] effectivement transformer sa parole en actes?

- Le CPA doit faire clairement comprendre au gouvernement fédéral que les Indiens hors réserve font partie intégrante de ces programmes; il doit être politique; nous devons intégrer cela dans notre discours quotidien quand nous négocions avec les gouvernements fédéral et provinciaux; s'ils ne le font pas, ce sont simplement des racistes; ne nous dites pas que les seuls Indiens sont ceux qui vivent dans les réserves; nous devons maintenant être politiques, c'est le rôle que nous devons jouer.

Question : Y a-t-il plus de préjugés quand il s'agit de définir les droits des Métis?

- C'est difficile de considérer des individus et de les mettre dans une boîte (Métis, inscrits, etc.) C'est facile de faire porter le fardeau à un individu; nombre de ces problèmes découlent de l'interférence du gouvernement fédéral dans nos façons traditionnelles de définir les membres et les collectivités et dès que vous interférez, c'est très difficile de reculer et de reconstituer le système.
- Les individus n'entrent dans aucune boîte en particulier; ces personnes doivent trouver une nouvelle collectivité. Maintenant, dites-leur qu'elles ne sont pas qualifiées... Il y a trop d'exemples de répercussions pratiques de l'interférence fédérale dans les formes ancestrales de gouvernance. Le projet de loi C-31 a interféré et retiré les citoyens des collectivités; tenter de réparer ce qui lésait a constitué un problème qui a duré plusieurs décennies et avec lequel auquel nous sommes encore aux prises aujourd'hui.

Question : Qui nous dit que nous sommes Métis, qui définit les Métis? Le gouvernement détermine qui sont les Indiens, souhaitons-nous la même chose pour les Métis?

- Le cas Daniels peut nous aider à renforcer nos propres arguments quant à la reconnaissance. Le cas n'a pas défini qui est un non inscrit ou un Métis. Il a jugé que chaque cas relève de la responsabilité du gouvernement en vertu de 91(24). C'est un bon point de départ, mais il reconnaît également que, selon le jugement Powley précédent, les Métis et les collectivités non inscrites ont le droit de déterminer leurs propres membres, etc. Même si nous voulons que les tribunaux définissent qui nous sommes, nous devons l'envisager au sens de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DDPA) et de nos droits à l'autodétermination.

Autrement, c'est seulement une politique raciste et coloniale perpétuée par le gouvernement.

- Le cas Daniels reconnaît également que la responsabilité de décider qui est un membre relève de la collectivité. Le cas a reconnu que cette histoire de colonisation et de politiques de déni et d'assimilation/identité a eu des conséquences néfastes sur l'habileté des individus à se brancher à une collectivité et a détruit la cohésion des collectivités autochtones. Des personnes sont prises dans ce dilemme et le gouvernement fédéral a la responsabilité de légiférer en les traitant avec respect.
- Nous ne savons pas encore en quoi consiste cette responsabilité, mais nous devons presser le gouvernement de préparer une politique qui l'oblige à consacrer des ressources à la réparation des torts faits à l'identité au cours des 150 dernières années. Cette obligation ressort du cas Daniels lui-même et des diverses dispositions de la Déclaration des Nations Unies, en particulier de l'article 9 : ' Les autochtones, peuples et individus, ont le droit d'appartenir à une communauté ou à une nation autochtone, conformément aux traditions et coutumes de la collectivité ou de la nation considérée. Aucune discrimination, quelle qu'elle soit ne saurait résulter de l'exercice de ce droit. » [Article 9, DDPA]. Le gouvernement fédéral a accepté de se conformer à cette déclaration.
- Produire des mécanismes efficaces pour redresser ces torts requiert l'intervention d'un État, ainsi le gouvernement fédéral est tout désigné pour réparer les torts causés. Daniels peut servir de rappel quand il s'agit de renforcer cet objectif.

Question : Est-ce que la *Loi sur les Indiens* devrait être modifiée pour y inclure les Métis et les Indiens non inscrits (MINI)?

- La *Loi sur les Indiens* divise les groupes autochtones du Canada; on doit réviser ou abroger la *Loi sur les Indiens*.
- Certains désirent faire revivre les structures ancestrales d'« adhésion »/« inscription » et travailler avec tous.
- Nous devons élaborer une définition collective, unie et inclusive des MINI.

Question : Que se passe-t-il à partir de maintenant?

- La *Loi sur les Indiens* est la racine de tous les problèmes; toute modification, abrogation ou remplacement doit être étudié en détail et mieux compris.
- Plus de poursuites semblent inévitables; le jugement Daniels sera un défi à la mise en œuvre à l'échelon politique.

Question : Est-ce que ce cas entraînera plus de poursuites?

- C'est possible, si Daniels se transforme en gains politiques ou législatifs.

Question : Quelle est la différence entre les Métis et les Indiens non inscrits?

- Il faut garder les portes ouvertes pour que chaque individu puisse déterminer son identité au sein de nos traditions les plus larges.
- L'autodétermination commence par nos concepts. Nous devons commencer à agir conformément en nous définissant nous-mêmes.
- « Nous devons discuter de la citoyenneté, de l'ouverture aux membres, et arrêter de nous diviser et examiner comment nous étiquetons les autres... quand nous parlons de nation à nation, il dépend de nous de parler pour nous-mêmes ».

Question : Le gouvernement fédéral doit-il invoquer Powley pour identifier les Métis?

Powley renvoie aux identités larges; cette liste n'est pas exhaustive. Lorsque présenté à la cour, ce processus lui-même est restreint. On n'y autorise que certains dossiers.

Question : De quelle manière les Métis et les non inscrits revendiquent-ils la compétence sur leurs terres et leurs concitoyens?

- Ils doivent utiliser des forums internationaux.
- « Nous sommes des citoyens du monde, mais aussi longtemps que nous continuons à utiliser les termes de la *Loi sur les Indiens*, nous perpétuons la division entre nous. »
- Définir Métis ou non inscrit selon le paragraphe 91(24) crée controverse et division entre les Autochtones, et distraction. Besoin d'un terme large, non spécifique.

Question : Qu'est-ce que la collectivité signifie?

« On dit que ça prend un village pour élever un enfant, mais dans un milieu urbain vous ne voyez pas souvent le village. »

- Élaborer un nouveau modèle de gouvernance dans un milieu urbain; mobiliser les jeunes et les conseils des aînés, inciter les parents à lutter et les inclure dans le processus, et au total tous les organismes et les services gouvernementaux.
- « La collectivité signifie conserver une gouvernance ancestrale. »
- Collectivité signifie la guérison grâce aux aînés.

Question : La relation de nation à nation avec le Canada exclut d'autres groupes. Certaines bandes sont même plus discriminatoires que la *Loi sur les Indiens*. Comment pouvons-nous changer tout cela? Par des lois? Comment pouvons-nous alimenter le dialogue afin d'inclure toutes ces personnes qui n'appartiennent pas à une « nation »?

- Il faut comprendre clairement ce que la nationalité signifie.
- « L'article 18 de la DDPA, que le Canada a ratifié, stipule que nous avons droit à notre propre processus décisionnel (article 18); il ne dit pas qu'il doit passer par l'APN... il nous revient d'éclairer le gouvernement canadien et de lui rappeler ses obligations internationales; il faut offrir à nos collectivités des possibilités de s'exprimer en leur propre nom. »

Question : De quelle manière chaque OPT conçoit-elle « le devoir de consulter » dans sa province? Amener le premier ministre à reconnaître sa responsabilité en vertu de 91(24).

- On peut tenter une poursuite, très lourde; on peut provoquer le gouvernement si on le consulte seulement sur le « statut » d'Indien en excluant les autres.
- « Le gouvernement utilise Powley pour interpréter le cas Daniels et pour exclure tous les groupes qui représentent les MINI de l'Est; ce faisant, le gouvernement discrimine contre nous et c'est inconstitutionnel. »
- Les affiliés du CPA doivent inclure les membres de l'Est et lever cette discrimination.
- Tous doivent prendre des mesures et partager l'information sur Daniels afin d'augmenter la sensibilisation et d'obtenir des appuis.

- Utiliser certains protocoles internationaux (comme le protocole panaméricain). En vertu de la DDPA, nous avons le droit de choisir nos porte-parole; c'est un outil puissant; reconnaître seulement certains groupes va à l'encontre de la DDPA.
- Engager des experts juridiques pour souligner les arguments fallacieux qui excluent le CPA et l'Association des femmes autochtones du Canada, en suggérant que le CPA est « seulement » une société corporative; nous ne sommes pas les seuls qui sont « seulement » des entités juridiques de cette sorte.
- Être prêts à défendre et à exercer nos droits... avec nos membres pour prendre position; les deux tiers vivent hors réserve. L'accès aux fonds va en sens inverse. « Réclamons notre droit de les transmettre, peu importe le lieu où nous vivons ».
- « Si le CPA accepte la reconnaissance d'une définition élargie de gouvernance et si nous fouillons dans les déterminations du cas Daniels, nous verrons que, au cœur des exigences, les droits des Indiens non inscrits doivent être déterminés au cas par cas; nous pouvons utiliser le territoire non cédé pour accéder à des ressources indépendantes expertes en droit international et en histoire et édifier la capacité d'examiner notre propre histoire, la constitution non écrite, qui devrait être intégrée dans nos procédures futures. »
- Sensibiliser davantage la population et promouvoir le mandat et les activités du CPA. Faire plus d'apparitions dans les médias.
- « Insister auprès du gouvernement fédéral pour qu'il fasse ce que le rapport Daniels lui suggère, prendre ses responsabilités et voir ce qui va se passer. »
- « C'est le temps d'agir, de créer un consensus d'avenir, le monde regarde le Canada; apporter de l'imputabilité pour les générations maintenant, défendre leurs droits. »
- « Au cours des derniers jours, nous avons parlé de la manière dont le gouvernement ne nous définit pas et de la nécessité d'une carte de statut; ce que ce jugement signifie; la possibilité d'écarter ces termes; nous devons présenter ces termes au gouvernement, nous devons les définir; je veux que tous nous retournions à la maison et nous mobilisions d'une quelconque façon. »

SÉANCES EN PETITS GROUPES — PAROLES ENTENDUES

Deux séances pivots en petits groupes ont eu lieu, en collaboration avec les participants au symposium du matin du Jour 2. L'objectif de ces réunions était de colliger précisément ce que les commettants des collectivités du CPA veulent que le gouvernement fédéral mette de l'avant après l'arrêt de la Cour suprême dans Daniels au sens des priorités.

Séance sur les programmes et services

- En raison de l'augmentation de l'appartenance, comme chez les Qalipu, accroître les fonds pour l'éducation, le logement et la préservation culturelle.
- Inclure les membres hors réserve dans les politiques de logement et de financement.
- Offrir des programmes et des services égaux à ceux des Indiens inscrits des réserves, comme le logement pour familles à faible revenu.
- Raffiner la planification stratégique; négociations tripartites avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux (FPT) orientées par le principe d'inclusion de tous les Autochtones. Mettre en œuvre ce qui est négocié avec le gouvernement dans l'accord.
- Dynamiser la mobilisation des MINI qui vivent en milieu urbain et dans les villes.
- Le CPA presse le gouvernement d'écarter Powley pour déterminer l'appartenance.
- Les ONG travaillent avec les collectivités pour mettre Daniels en œuvre efficacement.
- Offrir des services de soutien pour garder les enfants MINI hors des foyers d'accueil.
- Réserver des logements pour les aînés.
- Offrir des services qui satisfont aux besoins de base, nourriture, abris.
- Mettre fin à la discrimination entre les Premières nations et les Métis.
- Accroître le financement des programmes et services qui sont fondés sur les besoins qui fonctionnent bien et les pratiques exemplaires.
- Adopter une démarche holistique quand il s'agit d'examiner ces enjeux.
- L'appartenance est un enjeu fondamental qui doit être résolu avant d'examiner les besoins des programmes et services en regard du jugement Daniels.

- Adopter une méthode probante pour choisir les programmes et services nécessaires.
- Proposer un ministère des Métis parallèle au ministère des Premières Nations afin que les deux collectivités aient accès aux programmes et services du gouvernement.
Collaborer comme au début du Conseil national des Autochtones du Canada (CNAC).
- Procéder à des analyses de coûts de la satisfaction des besoins des Métis à court terme. Élaborer des politiques à long terme.
- À quoi ressemblerait une relation sérieuse entre le CPA et le gouvernement fédéral? Comment le CPA peut-il renforcer cette relation?
- Apporter plus de soutien social aux jeunes autochtones.
- Contribuer à mobiliser, pour faire reconnaître les droits et les besoins des Métis.
- Élaborer une stratégie de pressions grâce auxquelles le CPA, les OPT et les collectivités décideront le gouvernement à négocier un accord et à mettre en pratique les suites du jugement Daniels. Les tenir responsables de leurs promesses par rapport à leurs actions.
- Trouver un moyen efficace de partager le savoir sur ce qui est offert et fonctionne dans les programmes et les services dans l'ensemble du pays.
- Préférer l'auto-imputabilité, dépasser les heurts et choisir la compassion et le pardon.
- Réclamer plus de fonds principaux pour les OPT.
- Le CPA doit s'impliquer et appuyer davantage l'emploi, ou favoriser le bénévolat, des programmes innovateurs comme les jardins communautaires dans les villes.
- S'approprier et promouvoir davantage les réussites collectives, l'autogouvernance et l'autodétermination, etc., de la part des collectivités autochtones.
- Collaborer avec les écoles et les universités aux programmes et aux politiques axés sur la recherche et la preuve.
- Rechercher l'appui des bibliothèques pour aider les collectivités qui font leur généalogie, l'histoire familiale, etc.
- Le CPA doit aider à rapatrier le savoir et la compréhension autochtones au niveau de la base. On doit enseigner l'histoire et la culture autochtones dans les écoles pour renforcer notre identité.
- Incorporer les cérémonies dans les activités du CPA.

- Améliorer les services permettant de déceler les difficultés d'apprentissage chez les enfants autochtones afin d'appuyer la réussite de leur éducation.
- Appuyer un bon engagement quand il s'agit de fournir une rétroaction sur l'incidence environnementale des divers développements. Les représentants autochtones ont besoin d'aide pour recevoir de la formation dans ce domaine et des compétences de présentation.
- Que le CPA plaide auprès de divers niveaux de gouvernements pour du logement destiné aux Autochtones, aux aînés, à d'autres groupes spécialisés, pour qu'ils puissent vivre en collectivité, au lieu de s'éparpiller.
- Fournir un meilleur accès aux services de santé, dont ceux des Aînés.
- Que le CPA établisse une liste des Aînés dans chaque province.

Voici un résumé des principaux thèmes qui sont ressortis des séances en petits groupes.

- Les collectivités de la base devront déterminer leurs priorités générales.
- Il est nécessaire d'élaborer un processus transparent et fait sur mesure quand il s'agit de travailler avec le gouvernement fédéral.
- Élaborer des programmes d'éducation et de logement.
- Offrir de nécessaires services de mobilité, peu importe où vous habitez.
- Garantir des fonds durables à long terme; pas d'urgence pour créer de nouveaux programmes; voir quels sont les programmes à utiliser.
- Établir un dialogue permanent avec le gouvernement fédéral.
- Les programmes et les services devraient s'inscrire dans l'Appel à l'action établi par la Commission de vérité et réconciliation du Canada et intégrer les valeurs ancestrales, rester axé sur la preuve, et inclure l'accès à la formation.

Séance sur l'inscription et l'appartenance

- Étudier la « définition » de MINI.
- Mieux comprendre la signification du jugement Daniels et la responsabilité fiduciaire fédérale (91/24); à toutes fins utiles, les MINI sont compris dans la définition, « Indien ».
- Se recentrer de l'appartenance à la citoyenneté, nos droits, titres, ce que nous avons que les tribunaux ont confirmé; le gouvernement met du temps à définir cette signification, nous devons la définir pour nous-mêmes, il s'agit d'auto-détermination.
- Examiner les préoccupations à propos du plus grand nombre de personnes intéressées qui n'étaient engagées dans aucun organisme auparavant que nous tentons d'inscrire sur une liste d'appartenance.
- Examiner qui sont les MINI dont la reconnaissance pourra aller de l'avant. Comment inscrire les MINI? Comment déterminer la procédure? Le CPA devra s'engager.
- Investir pour faire de la recherche sur notre propre définition comme nations et tenir des discussions sur qui nous sommes, sur notre histoire manquante.
- Revoir l'une des recommandations du CPA qui était de rebâtir nos nations pour nous définir ainsi que nos droits constatés; c'est un volet crucial.
- Redresser les anomalies dans la procédure d'inscription; ex. : des jumeaux dont un seul a un statut.
- Le CPA doit appuyer les Qualipu et être en première ligne de leur appartenance.
- Identifier et déterminer qui sont les membres de nos collectivités. Les non inscrits doivent trouver un moyen de se faire représenter, de voter.
- Préoccupations à propos d'un registre central des Métis qui pourrait causer de l'exclusion. Il faut le créer en collaboration avec des organismes.
- Garantir que les membres reçus n'abusent pas de leurs droits, de chasse ou de pêche, ne sont pas inscrits pour des avantages financiers. Élaborer une politique qui leur permet de retirer une appartenance.

- Faire mieux connaître le travail et le rôle du CPA; la Nation métisse de l'Alberta souhaite représenter des membres et leur demander de signer des documents.
- Avoir accès aux services de généalogie pour retracer ses origines et son arbre familial.
- Définir et utiliser la terminologie comme « citoyen » ou « citoyenneté » au lieu de « membres » ou « appartenance ».
- Se tenir pleinement au courant et respecter une procédure appropriée, légale et respectueuse. La Nation métisse de l'Alberta a demandé un serment comme citoyen/membre qui touche nos droits inhérents de Métis et les inscrits dans une collectivité sans procédures appropriées.
- Voir à ce que le CPA maintienne des communications ouvertes et claires.
- Réclamer que le CPA soit impliqué dans les poursuites actuelles devant les tribunaux impliquant la Nation métisse de l'Alberta. Certains n'acceptent pas leur définition de Métis, ceux à l'est de la rivière Rouge sont exclus (autres qu'une petite portion en Ontario).
- Ne pas permettre au gouvernement de nous définir en regard de Daniels; déterminer notre propre définition — qu'est-ce que nous avons en commun?
- S'asseoir à la table à égalité avec les gouvernements FPT pour défendre nos intérêts; avoir des cultures et des valeurs distinctes.
- Demander au CPA de prendre l'initiative quand il s'agit d'unifier et de rassembler les organismes, de créer des synergies.
- Recommander de travailler collectivement et inclusivement — une table ronde comprenant des membres de l'ensemble du Canada. Accroître la participation dans le but de rehausser sa présence, pour faire en sorte que le gouvernement prenne le CPA et son organisation au sérieux.
- Définir et déterminer quels avantages découleront de droits qui ne sont pas clairs dans l'article 35. Les MINI relèvent maintenant de l'article 35.
- Examiner plus en détail l'identité, la définition et l'appartenance. La Cour suprême du Canada a ouvert la porte aux MINI pour négocier avec le Canada afin d'atteindre la parité avec les autres Autochtones au sens de l'établissement et du financement des

programmes; les questions sur l'identité individuelle et l'acceptation collective augmentent. La CSC a déclaré : « Il n'existe pas de consensus sur la définition de Métis ou d'Indien non inscrit, pas plus que sur le besoin d'en être »; il peut servir de terme général pour quiconque a un héritage mixte; aucun peuple métis exclusif au Canada; la Cour a aussi déclaré que la définition d'un Indien non inscrit est imprécise; puisque la CSC a laissé la porte ouverte, cela dépend de nous; l'article 33 de la Déclaration des Nations Unies stipule : « Les peuples autochtones ont le droit de décider de leur propre identité ou appartenance conformément à leurs coutumes et traditions... ont le droit de... choisir les membres [de leurs institutions] ». Répercussions réelles sur les personnes qui ont le droit de se définir elles-mêmes; si nous ne le faisons pas, nous risquons de nous le faire imposer. Dans Powley, les MINI devaient techniquement être capables d'établir des relations avec le gouvernement fédéral. Powley ne s'applique pas au paragraphe 91(24); de plus, conformément à ceux dont les ancêtres autochtones sont couverts en vertu du paragraphe 91(24) peu importe l'appartenance collective.

- Demander au CPA de travailler avec la Fédération des Métis du Canada.
- Étudier la capacité du CPA de tenir un registre national ou d'accepter la généalogie.
- Porter attention au fait que le CPA doit commencer à montrer de l'intérêt dans l'Atlantique.
- Les OPT doivent devenir les chefs de file et rencontrer leurs représentants provinciaux.

Voici un résumé des principaux thèmes qui ont émergé de la séance en petits groupes :

- Le CPA doit devenir un chef de file; concept de table ronde ou de réunion élargie qui est inclusif et invite tout le monde.
- En tant qu'Autochtones, nous sommes responsables de notre propre définition; aucun registre fédéral.
- Besoin de capacité humaine et financière; besoin de faire les recherches appropriées et d'identifier ces collectivités.

- Les registres que nous créons, peu importe leur forme, doivent être intègres; nous voyons venir des gens aujourd’hui dont l’ancêtre autochtone est si lointain qu’ils ne font pas partie de notre collectivité; enjeu difficile; on doit trouver une solution nous-mêmes.
- Nous devons régler les définitions; nous avons répandu les grands principes des Nations Unies; il faudra travailler davantage les définitions et le registre, en plus des procédures de ratification.
- Inclusion : nous ne voulons pas tourner le dos à nos frères MINI.

RÉSUMÉ

Harry Daniels a déclaré : « Une société juste n’est pas juste pour certains d’entre nous et pas pour les autres; elle doit l’être pour tous. »

Les questions, les réponses et les résultats des discussions ont amené le Symposium Daniels à démontrer clairement le besoin de changement constructif et longtemps attendu en regard de la responsabilité du gouvernement du Canada envers les Métis et les Indiens non inscrits et les relations de travail en découlant qui devraient être mises en œuvre grâce au Congrès des peuples autochtones.

Un message écrit sur une serviette de table et présenté au CPA par un participant présent à la fin du symposium se lit comme suit :

« Les collectivités sont laissées en plan; comment pouvons-nous laisser des personnes hors de la *Loi sur les Indiens* désespérer?

Cette question résume le sentiment d’urgence perceptible chez des centaines de milliers d’Autochtones aujourd’hui. Le règlement final rendu par la Cour suprême du Canada dans Daniels c. Canada est la clé qui garantit à tout Autochtone de ce pays un accès égal aux mêmes droits, programmes et services. Le gouvernement du Canada ne peut tourner le dos à personne.

Les discussions émanant des trois groupes de discussion et des séances en petits groupes reflètent la nécessité pour les personnes des collectivités autochtones de travailler ensemble

pour déterminer leurs propres priorités puisqu'elles sont liées à l'arrêt Daniels. Ces priorités doivent être communiquées au gouvernement fédéral grâce à l'établissement d'un dialogue permanent avec le CPA et ses commettants.

Les participants ont compris la nécessité d'un examen plus approfondi de l'identité et de la définition de l'appartenance pour déterminer comment les MINI seront reconnus par un gouvernement fédéral qui progresse. Grâce à Daniels, la Cour suprême du Canada a ouvert la porte aux MINI qui veulent négocier avec le gouvernement pour atteindre la parité avec les autres Autochtones au sens de l'établissement de programmes et de fonds, des questions sur l'identité individuelle et l'acceptation par la collectivité. En regard des programmes, services et initiatives, il faut des fonds durables à long terme qui incluent l'aménagement de services de mobilité; cela devient crucial pour les Autochtones hors réserve, car ils représentent un large pourcentage de ceux qui passent entre les mailles des compétences lorsqu'ils passent d'une réserve à un établissement hors réserve urbain, rural ou éloigné.

De plus, l'entretien et la création de programmes et de services devraient englober les valeurs ancestrales, être axés sur la preuve et inclure l'accès à la formation.

Par conséquent, le Congrès des peuples autochtones doit devenir le chef de file et participer activement à la table avec le gouvernement fédéral. Pour y parvenir, le CPA et ses OPT ont besoin de plus d'appui gouvernemental pour soutenir leur capacité humaine et financière. Les participants au symposium pensent aussi qu'en tant qu'organisme national autochtone reconnu par le gouvernement du Canada, le CPA devrait travailler également avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux pour défendre les intérêts de tous les Autochtones hors réserve représentés.

Dans ses remarques de conclusion, Robert Bertrand, chef national du CPA, a réfléchi à la dynamique des personnes présentes au Symposium Daniels et à la détermination de mobiliser les changements pour les Autochtones hors réserve. Inclusion, reconnaissance, appartenance, programmes et services; ces enjeux touchent tous les commettants du CPA.

Le chef Bertrand croit que le Symposium Daniels sera la fondation des relations ente le CPA et le gouvernement fédéral. Le CPA et ses OPT sont parfaitement placés pour s'engager, avec le

gouvernement, à apporter la reconnaissance, les programmes, les services et les droits aux Autochtones hors réserve.

C'est un besoin immédiat de solutions attendues de longue date. Ces injustices remontent à la Confédération. En cette année d'anniversaire, le gouvernement du Canada doit donner suite à ses promesses de réconciliation.

Le Symposium Daniels a entendu un grand nombre de personnes de toutes les régions et de tous âges exprimer leurs préoccupations et leurs priorités. Chacun des groupes de discussion a dépassé le temps alloué en raison du nombre de participants.

Le Congrès des peuples autochtones demande au gouvernement du Canada d'agir. Les idées et les questions tirées du présent rapport fourniront au gouvernement des idées concrètes sur la manière de considérer la victoire du CPA dans Daniels c. Canada par l'évolution et la mise en œuvre de nouvelles relations de travail.

Dans l'arrêt de la Cour suprême dans Daniels, Rosalie Abella, juge de la Cour suprême, déclare :

« À mesure que le rideau continue de se lever sur l'histoire des relations entre le Canada et ses peuples autochtones, de plus en plus d'iniquités se font jour et des réparations sont instamment réclamées. Bon nombre de ces révélations ont donné lieu à des politiques et à des mesures législatives prises de bonne foi, mais la liste des désavantages pour les peuples autochtones demeure obstinément longue. Le présent pourvoi représente un autre chapitre dans la quête de réconciliation et de réparation à l'égard de ces relations. »

L'occasion de cette réparation repose dans le respect de l'arrêt final de la Cour suprême dans Daniels c. Canada et du rapprochement du gouvernement fédéral et du Congrès des peuples autochtones en vertu d'une réconciliation progressive sous forme de reconnaissance de droits égaux, de programmes et de services, d'engagement et de consultation sur les enjeux qui touchent notre peuple.

